

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE



DE LE QUESNOY

59530

Le Quesnoy, le 26 mai 2020

Le Maire de la Ville du Quesnoy

Aux membres du Conseil Municipal

NOS REF : MSL/SM/05 - 2020

OBJET : Convocation réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le :

- MERCREDI 27 MAI 2020 A 18 H 30
Salons de l'Hôtel de Ville

Conformément à la loi 2020-290 de la loi du 23 mars 2020 et aux dispositions des articles L 1111-1-1, L 2121-7, L 2121-10, L 2121-18, L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10 du Code des Collectivités Territoriales, et des instructions de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, le premier Conseil Municipal comprendra les points suivants :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints par scrutin de liste à la proportionnelle
5. Lecture de la Charte de l'Elu Local
6. Délégation permanente du Conseil Municipal au Maire
7. Indemnités Maire - Adjoints
8. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
9. Fixation du nombre de membres qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS
10. Election des membres du CCAS
11. Election des membres au Comité Technique
12. Désignation d'un membre du Conseil Municipal chargé des questions de défense, sécurité, accessibilité, sécurité routière, pandémie

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette installation soit publique mais au vu de la crise sanitaire des mesures doivent être prises pour endiguer la propagation du Covid19. Par conséquent, la séance du nouveau Conseil Municipal se tiendra à huis clos, les gestes barrières devront être respectés. Le Conseil Scientifique recommande le port du masque, la distanciation ainsi que le lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique avant de remplir les bulletins de vote ainsi que l'utilisation d'un stylo personnel (de couleur noire).

Vous remerciant vivement pour votre compréhension, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleures salutations.



Marie-Sophie LESNE
Maire

Vice-présidente de la CCPM
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France